

L'histoire des alphabets phonétiques du XVIIIe siècle jusqu'à l'API

Claudia Schweitzer^{1,} Christelle Dodane^{2,} Jan Lazar³

- (1) Histoire des théories linguistiques (HTL), UMR 7597, Université Paris 3 Sorbonne nouvelle, CNRS, et Université Montpellier 3, Département musicologie, Université Paul-Valéry, Route de Mende, 34199 Montpellier cedex 5, France
 - (2) PRAXILING, UMR5267, Université Paul Valéry Montpellier 3, CNRS, Bâtiment Marc Bloch (BRED), Route de Mende, 34199 Montpellier cedex 5, France
 - (3) Université d'Ostrava, République Tchèque et Université d'Opole (Pologne)

claudia.schweitzer2@gmail.com, christelle.dodane@univ-montp3.fr, jan.lazar@osu.cz

RESUME

Au cours de l'histoire, il y a eu de nombreuses tentatives de créer un alphabet permettant d'établir l'inventaire des sons des langues du monde et ce, dès le XVII^e jusqu'à l'apparition à la fin du XIX^e de l'Alphabet Phonétique International (API, 1888). Pour atteindre cet objectif, nous savons aujourd'hui que chaque symbole doit désigner un seul son et inversement. Mais ce principe ne s'est pas imposé d'emblée et il a fallu de nombreuses tentatives avant d'y arriver. C'est cette histoire que nous allons tenter de retracer en exposant les réflexions de Charles de Brosses (Alphabet organique, 1765) et de Montmignon (Alphabet figuré, 1785), puis les différentes tentatives de création d'alphabets au XIXe siècle qui conduiront à la création de l'API en 1888 (Alphabet phonotypique de Pitman et Ellis, 1845, Visible Speech de Bell, 1867, Palaeotype de Ellis, 1869 et Alphabet romique de Sweet, 1877).

ABSTRACT

The history of alphabets from the 18th century to the IPA

In the course of history, there have been many attempts to create an alphabet to establish the inventory of sounds of the languages of the world, from the eighteenth until the appearance in the late nineteenth century, of the International Phonetic Alphabet (IPA, 1888). To achieve this goal, we now know that each symbol must designate a single sound and vice versa. But this principle did not prevail from the beginning and it took many attempts to get there. This is this story we will try to trace by exposing the reflections of Charles de Brosses (Organic Alphabet, 1765) and Montmignon (figurative Alphabet, 1785), and then, the various attempts of creation of alphabets during the nineteenth century that will lead to the API in 1888 (Ellis and Pitman's Phonotypic Alphabet, 1845, Bell's Visible Speech, 1867, Ellis's Palaeotype, 1869 and Sweet's Romanic Alphabet, 1877).

MOTS-CLES: Histoire, alphabets, phonétique, API.

KEYWORDS: History, alphabets, phonetics, IPA.

1 Introduction

L'histoire de la description de la langue ou, autrement dit de sa grammaticalisation, est étroitement liée à l'écriture. C'est grâce à elle que l'on peut établir des normes et les règles d'une langue. L'écriture développe donc toute sa puissance dans la transmission des informations et réflexions, c'est ce que les anciens auteurs appellent souvent les « idées » (voir par exemple la GGR 1660). Pourtant, dans notre culture occidentale, l'écriture alphabétique est censée représenter la langue orale en premier lieu. Pour ce faire, elle impose des signes et suppose l'existence d'un système : un alphabet, faisant la liste de tous les signes à la disposition du scripteur. Ainsi, le dictionnaire de Furetière (1690, article « alphabet ») va définir l'alphabet comme la « disposition par ordre des lettres d'une langue ». L'enjeu consiste alors à dresser la liste complète des unités nécessaires pour noter de manière cohérente les énoncés oraux. Mais l'entreprise n'est pas aussi facile qu'il n'y paraît. D'un côté, il s'agit certes de disposer d'un assez grand nombre de signes. Mais d'un autre côté, un trop grand nombre de signes rend les deux actes de l'écriture et de la lecture compliqués. C'est le moment où la limitation, voire la réduction du nombre de signes entre en jeu. Au XVIIe siècle encore, Ménage (1675 : 454), dans ses Observations sur la langue françoise² évoque la difficulté ainsi que l'importance de la réflexion sur ce fait : « Je remarqueray icy en passant, que c'est bien plus d'ajouter une lettre l l'Alphabet, que d'ajouter un mot à la Langue ». On en trouve encore les traces un siècle plus tard dans l'article « alphabet » de L'Encyclopédie où les auteurs exposent : « Par alphabet d'une langue, on entend la table ou liste des caracteres, qui sont les signes des sons particuliers qui entrent dans la composition des mots de cette langue. Toutes les nations qui écrivent leur langue, ont un alphabet qui leur est propre, ou qu'elles ont adopté de quelque autre langue plus ancienne. Il seroit à souhaiter que chacun de ces alphabets eut été dressé par des personnes habiles, après un examen raisonnable; il y auroit alors moins de contradictions choquantes entre la maniere d'écrire & la maniere de prononcer, & l'on apprendroit plus facilement à lire les langues étrangeres. » (ENC, art. alphabet). Depuis les premières grammaires du français au XVIe siècle jusqu'aux Encyclopédistes, un problème se pose effectivement aux théoriciens de la langue : le français dispose de davantage de sons qu'il n'y a de caractères dans l'alphabet latin. Par conséquent, ni la prononciation d'un texte écrit, ni la transposition de la langue parlée en écriture ne sont évidentes, et ce fait est vrai autant pour les Français, que les apprenants étrangers. Un deuxième problème va occuper les phonéticiens du XIX^e siècle : le fait qu'une écriture alphabétique ne note pas les sons physiques, mais qu'elle reproduit des phonèmes. En effet, selon Alan Kemp (2001) la plus grande difficulté dans la recherche d'un nouveau système de notation phonétique réside dans la recherche de différents symboles rendant possible l'identification des sons, de façon non ambigüe, étant donné qu'aucun alphabet existant ne le permette. Pour atteindre cet objectif, chaque symbole doit désigner un seul son et pour faciliter la lecture, les symboles doivent être facilement différenciés, tout en s'harmonisant les uns aux autres. Enfin, le système doit pouvoir être étendu pour intégrer de nouveaux sons et de nouvelles langues. C'est seulement en remplissant ces conditions qu'il pourra avoir une portée générale et universelle. Selon lui, les tentatives de création d'alphabets peuvent se classer en trois groupes différents : 1) les systèmes dits iconiques, morphologiques ou physiologiques, 2) les systèmes alphabétiques et 3) les systèmes non alphabétiques qui rejettent toutes formes existantes au profit de nouvelles formes. Au cours de cet article, nous nous intéresserons principalement aux deux premières catégories, en décrivant deux exemples d'alphabets qui ont été mis au point au cours du XVIIIe siècle, l'alphabet figuré de Montmignon (1785) et l'alphabet organique de Charles de Brosses (1765), ainsi que les différents systèmes de notation qui ont mené à la création de l'Alphabet Phonétique International en 1888 : l'alphabet phonotypique de Pitman et d'Ellis (1845), le « Visible Speech » de Bell (1867), le

¹ Dans cet article, nous utilisons le terme « signe » pour la figure qui représente dans les alphabets matériellement le son (ou le phonème) de la langue parlée.

² Il s'agit de remarques à l'instar de celles publiées par Vaugelas en 1647.

Palaeotype d'Ellis (1869) et l'alphabet romique d'Henry Sweet (1877). Dans cet article, nous renvoyons à différentes figures que l'on peut consulter à partir du lien suivant : https://drive.google.com/open?id=16hRRYZoCmwpUVVNIBpbdANgmarigJAsc.

2 Les alphabets pour le français au XVIII^e siècle

Après plus de deux siècles pendant lesquels les auteurs français avaient discuté sur les lettres de l'alphabet et sur leur réalisation notamment sur le fond de la non-correspondance entre l'écrit et l'oral, à partir de 1740 environ (moment où les philosophes intègrent l'Académie Française), les réflexions prennent une tournure plus générale. On continue à réfléchir sur les moyens de normer l'orthographe française d'une part, de l'autre on cherche à découvrir la généralité des sons en comparaison avec les autres langues connues. Ce travail est évidemment fortement influencé par la linguistique comparative naissant en Allemagne. Deux exemples peuvent illustrer ces efforts : l'alphabet figuré de Montmignon et l'alphabet organique de de Brosses.³

2.1 L'alphabet figuré de Montmignon (1785)

L'alphabet figuré de Jean-Baptiste Montmignon (1785) se comprend comme une contribution à la langue nationale (française). Il veut rendre la prononciation du français univoque, et cela pour plusieurs groupes de personnes : d'abord les Français mêmes (pour éviter la prononciation dialectale et pour faciliter l'apprentissage pour les enfants), puis pour les apprenants étrangers, et enfin aussi pour les Français vivant à l'étranger qui « ont perdu l'accent national, & qui l'abâtardissent, en le mélant avec l'accent du pays qui les a adoptés » (1785 : 75). L'auteur développe alors un alphabet qui veut rendre la prononciation des mots écrits univoque et cela d'abord pour le français, mais aussi pour d'autres langues. L'idée est de « peindre les sons de la parole » et de « rapprocher le plus qu'il se pourra, la Langue écrite de la Langue parlée, de manière que les yeux lisent dans l'écriture, tout ce que la prononciation fait entendre à l'oreille » (1785 : 86). Chez Montmignon, un son simple correspond à un signe simple, un son composé (comme une diphtongue) à un signe composé. L'auteur propose ensuite d'ajouter aux caractères représentant les sons vocaliques (simples et composés) des signes diacritiques supplémentaires donnant des informations sur le timbre (ouvert ou fermé), la longueur (longue, brève ou moyenne) ou la nasalité des sons. Pour écrire avec cet alphabet, il faut d'abord diviser le mot en syllabes. Cette opération sert à savoir plus tard quels sont les sons à rassembler ensemble lors de la lecture. Sous chaque son vocalique prononcé, on place le signe indiquant sa réalisation exacte (par exemple un e ouvert, long et oral sera noté par une ligne descendante, un e ouvert, bref et oral, par une ligne montante et un e ouvert, moyen et oral, par une ligne verticale). Les consonnes non prononcées seront marquées par des signes de retranchement (-) sous les caractères concernés. Les signes consonantiques correspondant à plusieurs prononciations possibles, sont dotés d'une marque pour indiquer leur prononciation réelle (ainsi, dans le mot oser, la prononciation du s en [z] doit être indiquée). Dans un tableau ajouté à la fin du texte, Montmignon adapte également les nouveaux signes à la langue anglaise (cf. Figure 1).

2.2 L'alphabet organique de Charles de Brosses (1765)

L'alphabet organique de Charles de Brosses (1765) repose sur la comparaison des langues et l'observation de l'acquisition du langage par les enfants. De Brosses développe une théorie

_

³ On peut voir ce développement dans le contexte des travaux sur la constitution d'une grammaire générale, applicable à toutes les langues. Ils débutent en 1660, se développent au XVIII^e siècle et en France, deviennent très importants au XIX^e siècle.

phonomimétique (Droixhe 1978 : 192), selon laquelle l'ordre des sons appris par l'enfant reproduit en quelques mois le grand cycle de l'érudition du langage humain. Il obéit à des règles articulatoires privilégiant les sons faciles à former aux sons demandant une grande flexibilité articulatoire et les sons simples aux combinaisons de plusieurs consonnes. L'enfant commence alors par les sons bilabiaux, suivis des occlusives vélaires, des apico-dentales, des alvéo-dentales et des palatale. Dans un premier tableau (cf. Figure 2) établi par l'auteur, on voit que le signe stylisé essaie de rendre (grossièrement) compte de ces traits. De Brosses essaie ensuite de développer un modèle plus abstrait par la réduction des images en signes géométriques. L'alphabet développé sur cette base repose sur l'analyse des mouvements articulatoires : une ligne droite indique les labiales, une ligne descendante les palatales et une ligne montante les gutturales. Les labiales, les palatales et les nasales sont indiqués par une hampe au bout supérieur de la ligne qui, quant à elle, peut également être droite ou penchée. Les signes se distinguent ensuite par des petits traits diagonaux ou des petits points pour différencier les modes et les lieux d'articulation. Enfin, toutes les voyelles sont indiquées par une ligne verticale, dotée de petites lignes horizontales à différents endroits, indiquant par sa hauteur le lieu d'articulation du son. La formation des sons est considérée comme un processus mécanique, fait dont les signes ou « lettres organiques » (Séris 1995 : 280) rendent compte. Dans ce sens, l'alphabet de Charles de Brosses est universel : il peint la production des sons, et il propose alors des signes dont le résultat (complètement mécanique) peut être supposé être sans équivoque.⁴

3 Vers la création d'un alphabet universel au XIXe siècle

Le XIX^e siècle est traversé par la volonté de créer un système de transcription phonétique unique pour toutes les langues. Cette volonté transparaît dans la création du prix Volney en 1822, dont l'objectif est d'atteindre la création d'un ensemble de principes destinés à réduire les langues orales à une écriture alphabétique en caractères latins. La tentative la plus célèbre est celle de l'égyptologue, philologue et archéologue Karl Richard Lepsius (1855) pour l'écriture des langues du monde et en particulier les langues d'Afrique, basé sur l'alphabet latin (appelé alphabet standard ou alphabet général de Lepsius). Il a tenté de décrire les différences essentielles entre les sons, plus d'une cinquantaine selon lui, mais au final, son système de notation comprend au moins 286 caractères. Cette volonté de créer un alphabet phonétique rejoint la volonté de créer des langues universelles permettant à l'ensemble de la population mondiale de pouvoir communiquer. La fin du XIX^e siècle voit ainsi la création de plusieurs langues artificielles à visée universelle (le solresol par François Sudre en 1866, l'esperanto en 1887 par Ludwig Zamenhof et le Volapük en 1879-1880 par Johan Martin Schleyer). Johan Martin Schleyer avait notamment souligné la nécessité d'un alphabet phonétique international permettant de retranscrire les sons de toutes les langues du monde. Les tentatives les plus fécondes furent élaborées au cours de la seconde moitié du siècle lorsque la connaissance des sons devient plus approfondie et plus scientifique.

3.1 L'alphabet phonotypique d'Isaac Pitman et Alexander John Ellis (1845)

L'alphabet phonotypique représente une tentative de simplification de l'orthographe de l'anglais grâce un système de notation phonétique et un alphabet qui permet de représenter chaque son par une seule lettre. Il a été utilisé dans l'un des premiers dictionnaires phonétiques de l'anglais. Il utilise les mêmes phonèmes que la méthode Pitman Shorthand, un système sténographique créé par Issac Pitman en 1837 et largement diffusé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. L'alphabet phonotypique représente une extension de l'alphabet latin qui inclue des signes de ponctuation. Il a été développé

_

⁴ En outre, l'alphabet organique est un instrument étymologique qui permet de « mesurer le degré de comparaison entre les langues » (de Brosses 1765 : 177) par le nombre des parentés des sons qui forment les mots. L'alphabet organique du président de Brosses s'intègre de cette façon dans le courant de la grammaire comparée.

par Isaac Pitman et Alexander John Ellis en Angleterre en 1844 et la première version stable a été publiée en 1847. Le terme phonotypique a été utilisé pour différencier ce système du terme phonographique utilisé par Pitman pour le shortland⁵. Il a été par la suite appelé alphabet phonétique anglais, mais son alphabet n'est pas phonétique dans le sens employé aujourd'hui. Certains de ses éléments seront incorporés à l'API. La première version contenait 40 lettres, permettant de distinguer les voyelles courtes des voyelles longues (*cf.* Figure 3), mais non les syllabes accentuées des syllabes non accentuées. Quelques lettres additionnelles et beaucoup de combinaisons de signes diacritiques ont été conçues pour permettre l'écriture d'autres langues telles que l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le florentin, le gallois, l'italien, le néerlandais, le polonais, le portugais ou encore le sanskrit.

3.2 Le Visible Speech d'Alexander Melville Bell (1867)

En 1867, le linguiste écossais Alexander Melville Bell (1867), père d'Alexander Graham Bell, l'inventeur du téléphone, va créer un système iconique composé de symboles qui indiquent la position et le mouvement de la gorge, de la langue et des lèvres lorsqu'elles produisent les sons du langage. Il a créé ce système pour aider les sourds à parler et notamment son propre fils. Comme chez de Brosses, il s'agit d'un système basé sur la physiologie car chaque signe porte en lui des informations visuelles sur la façon de le prononcer. Bell utilise dix symboles radicaux (cf. Figure 4) à partir desquels tous les autres symboles sont formés. Ainsi, la 4e consonne en partant de la gauche sur la seconde ligne est formée par les symboles radicaux 6, 8 et 1 (cf. Figure 5). Son système est modulaire dans le sens où les symboles utilisés pour les voyelles se différencient visuellement des symboles utilisés par les consonnes (cf. Figure 5). A cette base, Bell a ajouté un ou plusieurs éléments qui ne concernent qu'une toute petite partie de la lettre. La connaissance des éléments composant les différents symboles permet au lecteur d'interpréter l'ensemble des symboles (Bell, 1867 : 838). Ainsi, les symboles iconiques utilisés pour les consonnes peuvent contenir les informations suivantes : la lettre renversée C indique qu'il s'agit d'une consonne, la partie potentiellement ouverte représente les points correspondant sur le palais avec indication du lieu d'articulation (alignement entre le symbole consonantique et la ligne supérieure, à droite) et de la vibration des plis vocaux à l'aide d'une petite barre verticale (cf. Figure 5). Le problème, c'est que ces différents éléments sont très difficiles à identifier et qu'il y a donc un problème de lisibilité, notamment au niveau des voyelles. Il semble donc qu'il ne faille pas faire reposer des différences majeures de sons sur des petits détails typographiques. Chaque son doit avoir son propre symbole, ce qui évite de multiplier le nombre total de symboles. Bell a d'ailleurs parlé d'alphabet phonétique général à propos de son système de notation, car il peut en effet être utilisé pour noter n'importe quelle langue et il permet de transcrire beaucoup plus de nuances de prononciation que l'API (Mac Mahon, 1996 : 838). Si le système de Bell a eu beaucoup de succès à l'époque aux États-Unis, son manque de lisibilité et la difficulté de l'enseigner sans passer par un enseignement oral (Sweet, 1877 : 10) en ont limité la portée. L'un de ses élèves, Henry Sweet a tenté d'améliorer le système de notation de Bell en créant l'alphabet organique révisé (1880-1881), avec des symboles plus facilement lisibles. En Angleterre, ce système amélioré a été bien vite plus utilisé que celui de Bell⁶. Selon Mac Mahon (1996 : 171), le système de notation Visible Speech a donné lieu à l'analyse en traits distinctifs, les sons de la parole étant analysés dans leurs différentes composantes articulatoires.

_

⁵ La sténographie shortland est un système créé par Pitman en 1837 pour permettre la transcription rapide de l'anglais oral. Il s'agit du système de sténographie le plus utilisé aujourd'hui au Royaume-Unis et aux Etats-Unis. Il est fondé sur un système phonétique où les symboles ne représentent pas des lettres, mais des sons.

⁶ Un autre alphabet organique a été mis au point par Paul Passy et Daniel Jones en 1907, avec une ressemblance partielle avec ceux de Bell et de Sweet (Mac Mahon, 1996 : 840).

3.3 Le Palaeotype dialectal d'Alexander John Ellis (1869)

Il s'agit d'un alphabet phonétique mis au point par Alexander John Ellis pour décrire les sons des différents dialectes de l'anglais dans les années 1880. « Palaetotype dialectal » signifie vieil alphabet. Il se distingue des alphabets précédents, notamment de l'alphabet phonotypique créé par le même auteur par l'usage de l'alphabet latin et le fait que les différents caractères peuvent tous se trouver dans les casses des imprimeries (cf. Figure 6). Il utilise notamment des caractères en italique, des petites capitales et lettres inversées. Les formes (h, j, w) sont utilisées comme signes diacritiques, alors que les formes en capitales (H, J, w et q) représentent les sons consonantiques. Les voyelles longues sont représentées en doublant leur signe et les diphtongues par leur voyelle élémentaire en succession immédiate. Si elles ne forment pas de diphtongue, elles sont séparées par une virgule. Il contient un répertoire de plus de 250 caractères désignant des sons différents. Sa principale avancée est l'adaptation de l'alphabet latin ordinaire pour la représentation de différentes nuances de sons, sans avoir recours à des signes diacritiques comme dans le cas de l'alphabet général de Lepsius, très difficile à utiliser selon Sweet (1877, preface, vii-viii). Ellis précise que son palaeotype a surtout été réalisé à des fins scientifiques, pour décrire les sons entendus en anglais et dans les autres langues. Il donne la correspondance entre les symboles utilisés dans son système de notation et celui de Bell (Critical Notices, The North American Review, 1870: 421). Cet alphabet va inspirer l'alphabet romique d'Henry Sweet qui va servir de base à l'API.

3.4 L'alphabet romique d'Henri Sweet (1877)

Henry Sweet est un fervent admirateur du système de notation mis au point par son ancien professeur Alexander Melville Bell, le « Visible Speech ». Non seulement, il va proposer une révision de cet alphabet organique (1880-1881), mais avant cela, il va mettre au point un nouvel alphabet, dans lequel il va retenir la terminologie de Bell qu'il estime remarquablement claire et concise (Sweet, 1877, preface, x, xi). Cet alphabet appelé romique est fondé, comme le pateotype, sur l'utilisation des caractères de l'alphabet latin. Il expose cette nouvelle notation en détail dans le chapitre IV « Sound Notation » de son livre « A Handbook of Phonetics » (1877, 100-168). Selon Sweet, sans un système clair de notation, il est impossible de discuter des questions de phonétique de façon pertinente ou de décrire la structure phonétique du langage (1877 : 100). Selon lui, il existe plusieurs solutions pour contourner les imperfections des caractères latins : utiliser 1) de nouveaux types de caractères, 2) des diacritiques comme l'accent grave ou aigu, 3) des digraphes (th, kh, etc.), 4) des lettres retournées, des italiques et des capitales. Les deux premières solutions sont critiquables car il faut d'abord utiliser les moyens existants avant d'en créer de nouveaux. Il va ainsi écarter entièrement le phonotype de Pitman et l'alphabet standard de Lepsius, les deux systèmes les plus connus relevant des deux premiers principes (1, 2) et avoir recours aux 2 principes suivants (3, 4) qui emploient les caractères ordinaires utilisés dans les imprimeries, comme dans le Paelotype d'Ellis (1877 : 101). Selon lui, il est nécessaire d'avoir un alphabet qui indique seulement les distinctions fondamentales qui correspondent aux distinctions de sens dans les langues et les noter par des symboles qui peuvent être facilement écrites et mémorisées. Sweet cherche à concevoir un système général qu'il est possible de modifier selon des principes définis pour s'adapter aux langues spécifiques. Dans son ouvrage, il donne ainsi des exemples d'application de l'alphabet romique à l'anglais, au français, à l'allemand, au hollandais, à l'icelandais, au vieil icelandais, au suédois et au danois. Comme l'avait fait Ellis, il ajoute des digraphes et des lettres retournées, ainsi que des caractères en italique. Il emprunte des lettres à l'anglo-saxon (e dans l'a : ae, eth) ou du grec (thêta) et renonce à l'utilisation des lettres majuscules. Par ailleurs, il instaure une distinction claire entre deux types de transcription phonétique : la transcription « romique large » qui permet de représenter les sons des différentes langues avec les mêmes symboles (cf. Figure 7) et la transcription « romique étroite » (cf. Figure 8) qui permet de représenter les spécificités phonétiques d'une langue en particulier et dont les caractères sont notés en italique. Selon Anderson (1985 : 172), Sweet n'utilise pas encore le terme de phonème, mais il différencie ces deux types de transcrition sur un principe phonémique, le premier servant à différencier les sons sur une base phonémique alors que le second, sert à l'analyse fine des sons dont les propriétés phonétiques ne servent pas à distinguer le sens. Par ailleurs, Sweet abandonne la division en mots et la remplace par une division en groupes accentuels où les accents sont indiqués par des symboles différents. Sweet utilise également des symboles pour transcrire les variations de hauteur et de la qualité de la voix.

4 La naissance de l'alphabet phonétique international (1888)

L'alphabet romique de Henry Sweet va poser les bases de l'API. En effet, Sweet va relater son expérience de la transcription large avec l'alphabet romique aux membres de l'Association des Professeurs d'Anglais, une association qui réunissait au départ les professeurs d'anglais de six pays différents. Celle-ci avait été fondée deux années auparavant par Paul Passy en 1886 et commença à publier en mai de la même année un mensuel « The Phonetic Teacher » entièrement rédigé en transcription phonétique (cf. Figure 9). Elle va progressivement s'élargir aux professeurs d'autres langues (Galazzi, 1994). En 1889, elle prit le nom d'« Association Phonétique des Professeurs de Langues Vivantes » et en 1897, selon les vœux d'Otto Jespersen, d'« Association Phonétique Internationale ». Selon eux, il est nécessaire d'adopter un alphabet unique pour toutes les langues et universel, dans le sens où il puisse représenter toutes les articulations possibles des sons des langues humaines et d'en faciliter l'enseignement et l'apprentissage (Durand, à paraître). Le système de Sweet sera adopté sans grandes modifications par les membres de l'Association en juillet 1888, alors qu'auparavant, chacun utilisait des systèmes différents. On parlera désormais d'Alphabet Phonétique International. Ils ont l'idée de s'inspirer de la phonologie et vont choisir les caractères selon un principe phonémique, c'est-à-dire une lettre pour un phonème. Cela suppose l'étude préalable des différentes langues et la connaissance des phonèmes propres à chaque langue. Par ailleurs, pour que l'alphabet soit applicable à toutes les langues, il faut le généraliser. Comme les organes de la parole sont les mêmes pour la production des sons des différentes langues, on peut s'appuyer sur des critères articulatoires et notamment le mode d'articulation, le lieu d'articulation et le mode de phonation. Ces trois critères sont encore aujourd'hui à la base du classement de la charte de l'API (dernière version actualisée en 2015). Selon Durand (à paraître), d'autres critères de base ont été conservés jusqu'à aujourd'hui outre le principe phonémique et la généralisation : le principe de similitude selon lequel deux sons identiques dans deux langues différentes seront désignées par le même symbole, le principe d'universalité selon lequel c'est l'usage le plus courant dans les langues qui dictera l'adoption d'un nouveau symbole en utilisant l'alphabet latin, le principe d'iconicité selon lequel l'adoption de nouvelles lettres doit suggérer les sons par similitude aux lettres déjà existantes et le principe unitarien selon lequel les signes diacritiques doivent être évités dans la mesure du possible. Comme c'était déjà le cas dans le Visible Speech de Bell, l'API repose sur une forte distinction entre les symboles utilisés pour les consonnes et les voyelles. Comme l'alphabet figuré de Montmignon, l'alphabet phonotypique de Pitman & Ellis, le système palaeotype d'Ellis et l'alphabet romique de Sweet, l'API repose sur les caractères de l'alphabet latin et l'ajout de petites capitales, de lettres de type cursive, de nombreux diacritiques, de lettres retournées et de digraphes. Aujourd'hui, l'API est l'alphabet phonétique et phonologique le plus répandu dans le monde. Il permet de décrire la plupart des langues du monde et même de compléter certaines orthographes manquantes, comme dans le cas de l'alphabet pannigérian. Cependant, à cause de l'utilisation des caractères latins, le principe d'universalité est à remettre en question car la transcription de langues comme le français, l'anglais, l'espagnol et toutes les langues occidentales en général est plus aisée que celle d'autres langues, comme les langues asiatiques par exemple du fait de l'utilisation de caractères de l'alphabet latin. Selon Allard (2010 : 93), il ne s'agit donc pas réellement d'un principe universel, mais occidental car la moitié de la population mondiale n'a pas d'écriture à base latine. Pour ces populations, il est donc nécessaire d'apprendre dans un premier temps l'alphabet latin, puis d'apprendre à l'adapter pour avoir accès à l'API.

5 Discussion et conclusion

Nous avons essayé de montrer avec l'exemple du français la problématique à laquelle se voient généralement exposées les langues disposant d'une écriture : la non-correspondance, plus ou moins importante, entre les signes alphabétiques dont se compose l'écriture et leur prononciation. En France, les longs débats sur l'orthographe – qui d'ailleurs sont encore loin d'être terminés – ont poussé certains auteurs à réfléchir à une transcription plus adéquate, plus facile, et notamment plus universelle des sons à l'aide d'alphabets. La volonté de généraliser la langue française à d'autres langues y joue évidement un rôle primaire. Mais sur le plan international, les recherches vont se focaliser au XIX^e siècle sur la recherche d'un alphabet phonétique universel. On peut ainsi comparer les approches phonotypiques de Montmignon, de Pitman & Ellis et d'Ellis qui souhaitent améliorer la correspondance entre l'oral et l'écrit. Leurs travaux présentent de nouvelles versions de l'alphabet latin, reposant sur l'utilisation de lettres connues, comme ce sera notamment le cas plus tard avec les voyelles de l'API, elles aussi dotées d'indications précises pour leur prononciation exacte. Si l'alphabet de Montmignon ayant recours aux signes diacritiques n'est pas véritablement praticable car il suppose pour chaque mot deux transcriptions (une « normale » et l'autre figurée), dans ceux de Lepsius et d'Ellis, le nombre trop élevé de signes (plus de 250 caractères) s'avère également un obstacle à leur mise en pratique. La solution de Charles de Brosses et de Bell repose sur la théorie phonomimétique et représente la volonté de donner des indications sur la formation des sons. Comme l'alphabet est organique, voire mécanique, elle est censée être applicable à toutes les langues. Il s'avère pourtant que la praticabilité de ce type d'alphabet s'avère restreinte. Non seulement par le fait qu'il est nécessaire d'apprendre un système d'écriture entièrement nouveau, mais de plus, l'identification rapide des caractères n'est pas facilitée car les signes utilisés sont trop proches et leurs distinctions trop fines. La révision de Sweet de l'alphabet de Bell dans le but d'améliorer sa lisibilité passe alors de nouveau par le recourt à un alphabet basé sur des caractères latins, mais avec des digraphes et des lettres retournées, des italiques et des capitales pour indiquer les détails concrets de leur prononciation et de leur accentuation. Son alphabet romique se distingue par sa précision, indiquant de manière facilement mémorisable les distinctions fondamentales entre les sons et leur notation en lettres. Si tous les systèmes décrits vont apporter leur contribution à la création de l'API, ils apportent également très concrètement des réflexions et des expériences. L'avantage des systèmes utilisant les lettres latines (connues des lecteurs et écrivains, disponibles de surplus dans les cases des imprimeurs) est évident. Par ailleurs, il est facile de les étendre pour évoluer pour intégrer de nouveaux sons. En revanche, on peut remettre en question la portée universelle de tels alphabets étant donné qu'ils restent difficiles à lire et à appliquer dans les autres langues non occidentales. Les signes diacritiques, utilisés déjà par Montmignon pour caractériser les sons, ont finalement été adoptés dans l'API, par exemple pour l'indication des nasales ou la notation de la quantité. Comme c'était déjà le cas dans le Visible Speech de Bell, l'API repose sur une forte distinction entre les symboles utilisés pour les consonnes et les voyelles. Comme les alphabets phonotypique, palaeotype et romique, l'API utilise les caractères de l'alphabet latin auxquels il ajoute divers petits signes de distinction. Le gain par le retour des alphabets organiques est pourtant également clair : ils ont donné lieu à une analyse de plus en plus fine des traits distinctifs, c'est-à-dire des composantes articulatoires des sons. L'API se situe donc dans la continuité et dans l'héritage des travaux des grammairiens et phonéticiens.

Remarques

Cet article dans une version plus approfondie et couvrant une période plus large incluant la Renaissance fait partie d'un projet de livre, en cours de réalisation, intitulé « *Histoire de la description de la parole : de l'introspection à l'instrumentation* » organisé par Christelle Dodane et Claudia Schweitzer et dont la publication est prévue d'ici la fin de l'année 2018.

Références

ALLARD, G. (2010). Composantes graphiques des systèmes phonétiques et leurs influences sur l'apprentissage et la compréhension du langage. Mémoire de 5ème année, École Supérieure d'Art et de Design d'Amiens.

ANDERSON, S. (1985). Phonologie in the Twentieth Century. Chicago: The University of Chicago Press.

AUROUX, S. (1994). La révolution technologique de la grammatisation. Liège: Mardaga.

AUROUX, S., DESCHAMPS, J., KOULOUGHI, D. (2004). La philosophie du langage. Paris : PUF.

AUROUX, S. (1994). Histoires des idées linguistiques. Sprimont : Mardaga (Tome 3).

BELL, A. M. (1867). Visible Speech: The science of Universal alphabetics. London: Simpkin, Marshall & Co.

CRITICAL NOTICES (1870). *Alexander J. Ellis Early English Pronunciation*. The North American Review, Volume 0110, Issue 227 (April 1870), Art. VII, 420-438.

DE BROSSES, C. (1765). Traité de la formation méchanique des langues et des principes physiques de l'étymologie. Paris : Saillant-Vincent-Desaint (vol. 1).

DROIXHE, D. (1978). La Linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800). Rationalisme et révolutions positivistes. Paris : Droz.

DUMARSAIS, C. C., MALLET, E.-F. (1751). Article « Alphabet », L'Encyclopédie », 1e édition, Diderot, d'Alembert, vol. 1, 295-297.

DURAND, J. (A PARAITRE). L'alphabet phonétique international. Dans Herrenschmidt, C., Mugnaioni, M.J., Savelli, M.J., Touratier, C. (éds.). Le Monde des Écritures. Paris : Gallimard.

FURETIERE, A. (1690). Dictionnaire universel. La Haye: Leers.

GALAZZI, E. (1994). L'association phonétique internationale. Dans Auroux (éds.). *Histoire des idées linguistiques*. Sprimont : Mardaga, 499-516, (Tome 3).

KEMP, A. (2001). The history and development of a universal phonetic alphabet in the 19th century: from the beginnings to the establishment of the IPA. An International Handbook on the Evolution of the Study of Language from the Beginnings to the Present. History of the Language Sciences. New York: De Gruyter, Vol. 2, 1572-1595.

MAC MAHON, M. (1996). Phonetic notation. Dans Daniels P.T., Bright, W. *The World's writing systems*. New-York: Oxford University Press, 821-846.

MENAGE, G. (1675). Observations de Monsieur Ménage sur la langue française. Paris : C. Barbin.

Montmignon, J.-B. (1785). Système de prononciation figurée applicable à toutes les langues. Paris : Royez.

QUEMADA, B. (1968). Les Dictionnaires du français moderne 1539-1863. Paris : Didier.

SERIS, J.P. (1995). Langages et machines à l'âge classique. Paris : Hachette.

SWEET, H. (1877). A handbook of phonetics, including a popular exposition of the principles of spelling reform. Oxford: Clarendon Press.